



UFC-QUE CHOISIR Grenoble
24 bis Rue Mallifaud
38100 – Grenoble
Tel : 04.76.46.88.45
Mel : contact@grenoble.ufcquechoisir.fr

Le 21/01/2021

Complémentaires santé : Plus de 4 % d'inflation en 2021

Alors que ce début d'année est marqué par le déploiement du 100 % santé aux audioprothèses, l'UFC-Que Choisir dénonce aujourd'hui une nouvelle forte hausse des tarifs des complémentaires santé en 2021, difficile à justifier alors que la crise sanitaire leur a paradoxalement été favorable. Dès lors, et pour permettre aux consommateurs de tirer pleinement profit de la résiliation à tout moment, l'association demande au Gouvernement d'agir enfin pour améliorer la comparabilité des offres, toujours défailante.

Cotisations 2021 : une inflation médiane de 4,3 % à supporter pour les ménages

A l'issue d'un appel à témoignage visant à recueillir des avis d'échéance de complémentaires santé pour 2020 et 2021, l'UFC-Que Choisir a pu étudier 623 contrats individuels, provenant de 123 organismes complémentaires différents. Leur analyse permet de mettre en évidence une inflation médiane¹ des assurances santé de 4,3 % en 2021, soit trois fois plus que l'augmentation du pouvoir d'achat des Français espérée cette année², et qui poursuit tristement les hausses massives de cotisations de ces dernières années (respectivement 4 % et 5 % en 2019 et 2020). Cette augmentation pèse lourd, en période de crise, sur le budget des ménages, puisqu'elle correspond à un surcoût annuel médian de 79 euros, qui dépasse même les 200 euros pour près d'un assuré sur cinq.

Des augmentations de tarifs difficilement justifiables

L'analyse des contrats met en évidence la grande disparité des pratiques entre organismes complémentaires. Ainsi, parmi les 17 organismes pour lesquels nous avons reçu le plus de contrats³, l'inflation médiane va de 0 % à... 8,5 %. Dans le détail, si Muta Santé, Pro BTP, la Mutuelle Générale et la MNH ont augmenté leurs tarifs de moins de 3 %, Adrea Mutuelle, Klesia, Swiss Life et Malakoff Humanis approchent ou dépassent, sur notre échantillon, les 7 % d'inflation médiane.

Les hausses les plus marquées ne sauraient donc être justifiées par l'environnement s'imposant aux complémentaires (déploiement final du 100 % santé depuis le 1^{er} janvier, mise en place d'une « taxe covid » d'un milliard d'euros en 2021⁴, pour compenser les 2,2 milliards d'euros économisés sur leurs remboursements en raison de l'épidémie de Covid-19⁵), puisqu'il s'applique également aux complémentaires les plus vertueuses. Tout laisse donc à penser que certains organismes ont délibérément choisi de répercuter sur les assurés la « taxe covid », alors même que son montant est inférieur aux économies réalisées !

Lisibilité des garanties : encore loin du compte

Dans ce contexte, la résiliation à tout moment, possible depuis le 1^{er} décembre 2020, démontre tout son intérêt. Cependant, plusieurs obstacles freinent aujourd'hui la réussite de la réforme, et notamment la difficulté à comparer les offres. Ainsi, parmi les quinze grandes complémentaires dont nous avons étudié les devis⁶, les deux tiers continuent à utiliser des pourcentages supérieurs à 100 % pour les garanties en dentaire ou en

¹ L'UFC-Que Choisir calcule l'inflation réellement subie par les usagers (c'est-à-dire l'évolution entre leur cotisation 2020 et leur cotisation 2021, à offre inchangée). Cette inflation prend en compte l'augmentation générale des tarifs, mais aussi celle appliquée en fonction de l'âge des assurés (de + 1 % à + 2 % par an). Elle diffère des chiffres communiqués par certains organismes complémentaires, plus théoriques, qui calculent des hausses de tarif à âge inchangé.

² + 1,5 %, selon la Loi de Finances pour 2021.

³ Nous avons reçu au moins 10 contrats, et jusqu'à 79, pour 17 organismes complémentaires.

⁴ Une taxe de 500 millions d'euros sera également prélevée en 2022. Le taux de la contribution supplémentaire est fixé à 2,6 % des cotisations santé acquises en 2020, puis 1,3 % au titre de l'exercice 2021.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042665307/2021-01-08/>

⁵ Source : étude d'impact du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 - https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/15b3397_etude-impact.pdf

⁶ Aésio, Axa, Crédit Agricole, Groupama, MACIF, Harmonie Mutuelle, La Mutuelle Générale, MAAF, Malakoff Humanis, MATMUT, MGEN, MIE, MNH, Muta Santé, Swiss Life.



Le 21/01/2021

UFC-QUE CHOISIR Grenoble

24 bis Rue Mallifaud

38100 – Grenoble

Tel : 04.76.46.88.45

Mel : contact@grenoble.ufcquechoisir.fr

audiologie, source de confusion pour les assurés, au lieu de les exprimer en euros. De même, onze organismes s'obstinent à ne pas distinguer leurs remboursements de ceux de la Sécurité sociale. Enfin, la diffusion de tableaux d'exemples de remboursements en euros, obtenue par l'UFC-Que Choisir dans la loi, reste très imparfaite : trop rarement adossés au tableau de garanties (seulement dans deux cas), ils sont même introuvables pour près du tiers des complémentaires étudiées ! Comment dans ces conditions considérer que les consommateurs sont en mesure de pleinement faire jouer la concurrence, et d'être ainsi les régulateurs du marché ?

Déterminée à ce que les consommateurs puissent bénéficier pleinement de la réforme de la résiliation à tout moment, l'UFC-Que Choisir demande au gouvernement :

- **D'encadrer par la réglementation la comparabilité et la lisibilité des offres d'assurance complémentaire ;**
- **D'assurer une meilleure transparence sur les frais de gestion, avec une information sur le « taux de redistribution »⁷ disponible sur le site internet des complémentaires, en plus des documents déjà concernés par la publication des ratios ;**
- **De permettre l'accès aux contrats et tarifs des complémentaires sans avoir à renseigner des informations personnelles (numéro de téléphone, courriel, etc.).**

⁷ Rapport entre le montant des prestations versées par l'organisme et le montant des cotisations ou primes encaissées.